

CRITÈRES BIOTERRA 2024

1. Aliments d'Agriculture biologique et produits pour l'agriculture biologique

En aliments d'agriculture biologique ne seront admis que les produits certifiés, conformément aux directives de produits biologiques visés dans le Règlement communautaire en vigueur. Pour les pays non européens, sont admis les produits certifiés par une autorité de contrôle agréée, à effets du Règlement en vigueur. Une copie du certificat en question sera exigée dans les deux cas. Quant aux produits utilisables en agriculture biologique (fertilisants, produits pour la santé végétale ou animale, substrats, graines, etc.), ils devront être, le cas échéant, dûment certifiés, ou figurer parmi les produits à utilisation permise en agriculture biologique mentionnés dans le Règlement.

2. Cosmétique

La cosmétique certifiée comme produit écologique, au moins par un des organismes officiels : Ecocert, Natrue, Bio Inspecta, BDIH, simple Association, Cosmos, Cosmebio, Demeter, etc. Le certificat officiel de l'organisme émetteur doit être présenté.. Les cosmétiques, s'ils ne sont pas certifiés, sont également admis s'ils sont susceptibles d'obtenir la certification des organismes susmentionnés et, en conséquence, dans leur composition INCI ne contiennent pas de dérivés pétrochimiques ou d'ingrédients obtenus par synthèse chimique pure ou par des composants issus d'organismes génétiquement modifiés. Les cosmétiques testés sur les animaux dans l'une de ses phases ou comme produit finale, ne sont pas non plus autorisés. Chaque produit cosmétique sans exception doit avoir un enregistrement sanitaire.

3. Textiles y compléments

Sont autorisés les vêtements et accessoires certifiés comme produits bio, ainsi que les textiles en fibres naturelles contenant un maximum de 5 % de fibres synthétiques. Ce pourcentage ne peut être dépassé que pour les textiles recyclés. En ce qui concerne les chaussures, celles fabriquées à partir de matériaux recyclés ou respectueux de l'environnement sont autorisées (cuir tanné sans chrome, caoutchouc, latex, avec couture ou colle à base d'eau, sans colorants ozoïques ni métaux lourds).

4. Eco construction

Ce secteur englobe toutes les entreprises du secteur de la construction utilisant des matériaux et des méthodes non- polluants et durables, ou dont les services aient comme finalité le conseil et la vulgarisation de systèmes de construction respectueux de l'environnement.

5. Produits et services pour économiser l'énergie

Tout produit ou service qui permet de réaliser des économies d'énergie en économisant des ressources non renouvelables (pétrole, charbon, etc.) ou en réduisant les émissions polluantes. Entreprises fabricants, distributeurs ou installateurs d'appareils à faible consommation d'énergie et d'autres énergies alternatives aux énergies conventionnelles qui impliquent une réduction des impacts environnementaux tels que l'énergie solaire, éolienne, etc. Véhicules électriques, véhicules hybrides, planches à roulettes. Les agents de commercialisation d'énergie renouvelable ainsi que les mécanismes et les entreprises qui facilitent les installations d'autoconsommation d'énergie.

6. Initiatives de gestion écologique

Les entreprises de collecte sélective des déchets et les entreprises dédiées à leur utilisation maximale sont prises en compte. Aussi les fabricants de produits ou d'éléments destinés à être utilisés dans ces processus. Ces initiatives privées pour recycler leurs propres déchets et

empêcher la production de déchets ou d'ordures sont également comprises. Toutes les initiatives publiques dont l'objectif est de promouvoir le développement durable et un monde plus équitable sont acceptées. Le développement durable est compris comme répondant aux besoins actuels des populations sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs

7. Maisons d'Édition et publications

Les livres exposés devront aborder des thèmes liés à l'environnement, l'écologie, l'agriculture biologique, les énergies renouvelables, le recyclage, des thèmes de santé et de bien-être etc... En général, toutes les questions concernant les secteurs couverts par la Foire.

8. Habitat sain

Admission de produits conformes aux exigences de durabilité, santé et commerce équitable, tels que mobilier, compléments pour le foyer, produits d'entretien et de nettoyage, filtres d'air et d'eau, ustensiles pour la cuisine, etc.

9. Accessoires pour thérapies naturelles

Admission d'instruments utilisés dans les thérapies naturelles à efficacité reconnue.

10. Écotourisme

Hébergements de Tourisme Rural offrant des menus et organisant des journées ou des visites visant la vulgarisation de l'agriculture biologique, des énergies renouvelables, de l'éco construction et de la durabilité en général.

11. Remèdes naturels

Admission de compléments alimentaires, plantes médicinales, élixirs, extraits et essences à efficacité démontrée.